



Achat d'une voiture dont le compteur a été manifestement trafiqué

Par **MAILA35**, le **22/07/2009** à **01:03**

Bonjour,
Je vous fait un petit topo. j'ai acheté une voiture le 14 juillet auprès d'un particulier. CT ok. Il nous avait juste prévenu d'un problème avec la climatisation (recharge d'injecteur 70 euros environ) et devait nous envoyer le carnet d'entretien du vehicule par la poste le lendemain. Direction garagiste le 15, en faite il n'y avait pas de systeme de clim tout était démonter; pas de ventilation non plus car le moteur était grillé. Je l'appelle et se dit désolé et s'engage a nous virer 200 euros pour prendre une partie des frais pour au moins avoir une ventilation. On l'appelle regulierement cette semaine nous inquietant de ne pas voir le courrier arrivé et pour savoir quand il serait en mesure de nous faire le virement. baratin baratin jusqu'a aujourd'hui ou il nous envoi boulé en nous indiquant qu'il ne nous redonnerait pas d'argent. direction commissariat ou ils nous disent que la seul solution est de jouer au bluff mais pas vraiment de recours. Prete a envoyer un courrier recommander au vendeur, j'ai décidé d'appeler les propriétaires précédent, dont j'ai les coordonnées grace au coutrole technique et là il m'annonce que eux ont vendu la voiture avec 300000 km alors qu'aujourd'hui, elle en a 210000. ils ont vendu la voiture 750euros moi acheté 1700 un mois plus tard. Ils ont encore des factures attestant du km plus élevé. Ma question est donc, si je porte plainte la voiture risque t'elle d'être immobiliser et un recours a t'il une chance d'aboutir

Par **chaber**, le **22/07/2009** à **11:08**

Bonjour,
le fait de trafiquer un compteur est répréhensible par la loi. Vous pouvez alerter la DGCCRF de votre département et déposer plainte.
Mais avant je demanderais une confirmation écrite du propriétaire précédent qui ne peut être inquiété. Cela vous éviterait des

frais d'expertise.